

**EXTRAIT
DU CODE DE LA DEMOCRATIE
LOCALE ET DE LA
DECENTRALISATION**

Art. L1122-17 Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Commune de Bassenge

Madame, Monsieur,

est invité(e) à se trouver à la séance du conseil communal qui se tiendra à la Maison communale, Place Louis Piron à 4690 Bassenge Roclenge-sur-Geer le **jeudi 13 septembre 2018** à **20** heures.

Pour ceux qui le souhaitent dès 19,00 h., Monsieur Ph. KNAPEN, Echevin des Finances, donnera les informations sur la modification budgétaire n°2/2018 du service ordinaire et du service extraordinaire

ORDRE DU JOUR :

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 juin 2018
- 2° Communication de l'arrêté ministériel approuvant la délibération du 12 avril 2018 par laquelle le Conseil communal décide de créer un emploi de directeur financier local à ¾ temps au cadre du personnel communal.
- 3° Communication de l'arrêté ministériel approuvant les comptes annuels pour l'exercice 2017 de la Commune de Bassenge.
- 4° Communication de l'arrêté ministériel réformant les modifications budgétaires n° 1 pour l'exercice 2018.
- 5° Communication de l'arrêté ministériel d'approbation – règlement taxe sur la force motrice – modification – exercice 2018
- 6° Situation de caisse du Directeur financier f.f .au 30 juin 2018
- 7° Compte de la Fabrique d'Eglise Saint Georges d'Eben – Exercice 2017 – Réformation
- 8° Budget de la Fabrique d'Eglise Saint-Remy de Roclenge S/Geer – Exercice 2019 – Réformation.
- 9° Budget de la Fabrique d'Eglise Saint-Pierre de Bassenge – Exercice 2019 – Réformation.
- 10° Circulaires 2019 relatives :
 - à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne
 - aux recommandations fiscales
 - à l'élaboration des budgets des entités sous suivi du Centre Régional d'Aide aux Communes
 - à l'élaboration du plan de convergence.
- 11° Circulaire budgétaire CPAS – Budget exercice 2019.
- 12° Information sur la réparation en urgence de la frise de la maison communale de Roclenge-sur-Geer.
- 13° Commune - Modification budgétaire n°2/2018 – Service ordinaire et Service extraordinaire

- 14° Confirmation ordonnances de Police de Monsieur le Bourgmestre du :
- 11.06.2018 : organisation de la fête des voisins Allée des Acacias à Rocleng-sur-Geer le 15 juin 2018.
 - 26.06.2018 : fermeture de la rue du Grand Brou à hauteur du n° 35 lors de la construction d'une habitation du 9 au 13 juillet 2018.
 - 21.08.2018 : Stationnement interdit à l'Eglise de Boirs le 25.08.2018 de 9h à 14h.
- 15° Ratification ordonnances de Police du Collège communal du :
- 20.06.2018 – Interdire l'accès au sport zone de Wonck à partir de 21 heures durant les mois de juillet et août 2018.
 - 20.06.2018 – Jogging à Wonck le 15 juillet 2018
 - 20.06.2018 – Interdire la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes rue du Brouck à Wonck jusqu'au 31 décembre 2018.
 - 20.06.2018 – Brocante du 21 juillet 2018 à Wonck.
 - 20.06.2018 – Interdire la circulation rue de l'Eglise à Boirs le 29 juin 2018 de 17 h à 24 h.
 - 09.07.2018 – Interdiction de stationnement rue Guizette à Emael le 15 août 2018
 - 23.07.2018 – Organisation d'une brocante à Bassenge le 08 septembre 2018.
 - 23.07.2018 – Organisation des festivités du mois d'août à Boirs.
 - 13.08.2018 – Organisation de la Fête Place Louis Piron et Place de l'Union à Rocleng S/Geer du 30 août au 4 septembre 2018.
 - 04.09.2018 – Organisation de la fête à Boirs les 14, 15 et 16 septembre 2018.
 - 04.09.2018 – Reconstitution des derniers combats de septembre 1944 au Fort d'Eben-Emael les 29 et 30 septembre 2018.
- 16° Ordonnance de Police pour la mise en circulation locale la rue Curé Ramoux les 6 et 7 octobre 2018 lors d'une concentration de voitures anciennes.
- 17° Ordonnance de police pour réserver un emplacement de stationnement au bus de la Conserverie de la Province du 22 au 26 octobre 2018 Place Louis Piron à Rocleng-sur-Geer.
- 18° A.I.D.E. – Egouttage – souscription de parts C.
- 19° PUBLIFIN SCIRL – Assemblée générale extraordinaire du 05 octobre 2018.
- 20° NEOMANSIO – Assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2018.
- 21° CPAS – Modification budgétaire n° 2/2018 – Service ordinaire et extraordinaire.
- 22° Rapport annuel de la Commission de l'Environnement.
- 23° Ordonnance de Police en matière d'affichage électoral.

HUIS CLOS

- 1° Conventions relatives aux mesures anti-érosion et inondations.
- 2° Pension de retraite communale d'un employé d'administration.

LES CONVOCATIONS SERONT REMISES POUR LE 05 SEPTEMBRE 2018 AU PLUS TARD.

Bassenge, le 03 septembre 2018

PAR LE COLLEGE

**Le Directeur général f.f.,
M. BLAFFART**

**Le Bourgmestre,
J. PIETTE**